

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit avril à vingt et une heure cinq minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr. Christophe Buisset, Maire.

Etaient présents tous les Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf Mme Véronique Bon-Pereira, M. Fabrice Aucagos, M. Romain Richard, M. Philippe André, M. Didier Follet, M. Pascal Lefebvre, absent excusé, Mme Laëtitia Chabé qui donne pouvoir à M. Christophe Buisset, absente excusée

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine Courouble pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 8 février 2018, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 février 2018 est adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2017 du budget annexe de l'assainissement

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2017 du service de l'assainissement.

Le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2017 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget annexe de l'assainissement.

Compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2017 du service de l'assainissement qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 49 837,65 € Recettes : 37 770,80 €

Soit un déficit de fonctionnement de 12 066,85 €

Section d'investissement

Dépenses : 458 308,81 € Recettes : 348 675,32 €

Soit un excédent d'investissement de -109 633,49 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1er Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget annexe de l'assainissement.

Clôture du Budget Assainissement au 31 décembre 2017

M. le Maire effectue, en préambule, un compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 12 avril 2018 ayant notamment pour objet la prise de la compétence « eau » et « assainissement » par la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot.

Le débat s'articulait autour de la question des reports des excédents des budgets communaux vers le budget communautaire. Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des diverses positions des délégués communautaires et explique qu'il a été évoqué l'instauration d'un tarif de l'eau différencié pour les communes qui ne reverseraient pas leurs excédents avec la compétence.

Au niveau communal, l'idée abordée en commission finances était de reverser les excédents à l'exception de la subvention initiale de 60 000€ transférée du budget principal vers le budget annexe permettant la constitution d'un budget assainissement.

Toutefois, le Budget Primitif 2018 prévoit un transfert de l'intégralité des excédents. La commune d'Aveluy a une position atypique comparativement aux autres communes puisque les excédents générés l'ont été du fait d'un apport par le contribuable et non par l'utilisateur comme cela doit être le cas dans le cadre du fonctionnement d'un service public industriel et commercial (SPIC).

La communauté de communes et la commune d'Aveluy n'ont pas insisté sur ce point compte tenu du contexte actuel difficile de reprise de la compétence assainissement par l'EPCI dû, en partie, au manque d'anticipation de ladite situation, débouchant sur des retards de paiement pour les fournisseurs, des phases de travaux gelées et des difficultés en terme de communication auprès de l'utilisateur par la municipalité, faute d'informations concrètes et suffisantes.

Dans le cadre de la clôture du budget assainissement, M. Dominique MILLE, premier Adjoint délégué aux finances communales rappelle à l'Assemblée que pour gérer la compétence "assainissement", la commune d'Aveluy avait créé en 2010 un budget annexe "assainissement".

Ce budget retraçait l'activité du service d'assainissement de la commune.

Au 1er janvier 2018, la compétence "assainissement" est transférée à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot conformément à l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2017. Il y a donc lieu de prononcer la clôture du budget annexe éponyme et de procéder aux opérations comptables qui s'imposent.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du premier Adjoint :

Prononce la clôture du budget annexe "assainissement" au 31 décembre 2017 par réintégration des comptes de cette activité dans le budget principal de la commune par opérations d'ordre non budgétaire effectuées par le comptable public,

Décide d'intégrer les résultats issus du compte administratif 2017 du budget annexe "assainissement" au budget principal de la commune,

Autorise Madame la Trésorière à procéder aux opérations de clôture de l'activité "assainissement" (intégration des comptes de cette activité dans le budget principal) et aux

opérations nécessaires au transfert des résultats budgétaires dans les comptes de la commune,

Précise que le compte administratif et le compte de gestion 2017 seront signés par le maire d'Aveluy en charge des compétences jusqu'au 31 décembre 2017,

Précise que les mises à disposition entre la commune d'Aveluy et la Communauté de communes du Pays du Coquelicot seront ensuite constatées par établissement d'un procès-verbal concordant signé de manière contradictoire qui sera soumis aux instances municipale et communautaire.

Compte de gestion 2017 du budget principal de la commune

Mr. le Maire demande à Mr. Dominique MILLE 1^{er} Adjoint chargé des finances de bien vouloir présenter le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

Le compte de gestion 2017 dressé par le receveur municipal étant en tout point identique au compte administratif 2017 le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune.

Compte administratif 2017 du budget principal de la commune

Mr. Dominique MILLE procède à la lecture et aux commentaires du compte administratif 2017 du budget principal qui peut se résumer comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses : 225 355,02 € Recettes : 319 935,95 €

Soit un excédent de fonctionnement de 94 580,93 €

Section d'investissement

Dépenses : 70 583,94 € Recettes : 118 684,27 €

Soit un déficit d'investissement de 48 100,33 €

Hors la présence de M. le Maire et sous la présidence de Mr. Dominique MILLE, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le compte administratif 2017 du budget principal de la commune.

Affectation des résultats du budget principal

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ce jour ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SECT. INV.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST.	-23 841,94		48 100,33 202 722,04*	162 653,32 <hr/> 0,00	-162 653,32	64 327,11
FONCT.	375 472,12	-47 241,94	94 580,93 -48 517,56*			374 293,55

*Résultats du budget annexe de l'assainissement clôturé au 31/12/2017

Décide d'affecter le résultat 2017 de la section de fonctionnement comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2016	374 293,55
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	374 293,55
Total affecté au C/1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	226 980,53
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	374 293,55

Taux d'imposition 2018

La séance continuant, il est proposé à l'assemblée de voter les taux d'imposition 2018.

Mr. Dominique MILLE, 1er adjoint rappelle que chaque année, il est procédé par les services fiscaux à une revalorisation automatique des bases prévue par la loi de finances, votée par les députés et qui est pour cette année de + 1,1 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter chacun des taux d'imposition communaux qui assurent à la commune un produit fiscal de 106 369 euros.

Les différents taux d'imposition sont donc ainsi fixés :

- Taxe d'habitation : 10,88 %
- Foncier bâti : 16,26 %
- Foncier non bâti : 26,40 %

Budget primitif 2018 de la commune

La séance continuant M. Dominique MILLE, 1er Adjoint, aborde et présente les propositions budgétaires 2018 qui ont été validées par la commission communale des finances.

Mr Dominique MILLE ajoute que les propositions budgétaires ont été bâties sur les bases d'une fiscalité communale à taux constants pour la quatrième année consécutive.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des propositions budgétaires et en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017 de la commune qui se résume ainsi:

Dépenses et recettes de fonctionnement prévues : 641 579,55 €

Dépenses d'investissement prévues : 184 971,32 €

Recettes d'investissement prévues : 236 702,43 €

Mr Dominique MILLE précise que le budget primitif 2018 dans sa section d'investissement est présenté en suréquilibre compte tenu du montant des recettes et du respect du principe de sincérité budgétaire.

Subventions communales 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les subventions votées lors de la séance du 19 juillet 2017 pour le compte de l'exercice 2017. À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire les montants votés en 2017 des subventions accordées aux différentes associations soit :

Association Loisirs et Fêtes d'Aveluy	500,00 €
Société de Chasse d'Aveluy	500,00 €
Association des Aînés d'Aveluy	500,00 €
Association « Les Barbouilles » d'Aveluy	500,00 €
Association «Les Rythmiques » d'Aveluy	500,00 €
Les Veuves civiles d'Albert	50,00 €
Les œuvres des Pupilles de l'école publique de la Somme	50,00 €
Les courses du Pays du Coquelicot	50,00 €
La Croix Rouge d'Albert	50,00 €
La Ligue contre le cancer	50,00 €
Les donateurs de sang d'Albert	50,00 €
Association AFM-Téléthon	50,00 €
Solde à répartir	1 150,00 €

Adoption de la charte des Environnements Numériques de Travail (ENT) pour les écoles

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les écoles sont équipées des applications proposées par le syndicat mixte Somme Numérique et rappelle l'intérêt porté au projet des Environnements Numériques de Travail. Il convient de délibérer sur l'adoption de la charte des ENT qui a été déjà été signée avec Somme Numérique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décidé d'adopter à l'unanimité la charte ENT.

Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Gosselin a eu gain de cause dans le cadre de l'audience au Tribunal d'Instance faisant suite à l'incident survenu le 21 décembre 2017 avec la mère d'un élève. Cette dernière a été condamnée à 300€ d'amende et 5 ans de sursis.

Monsieur le Maire fait part également que le tracteur de la commune connaît des problèmes au niveau de l'embrayage et qu'il faudra penser prochainement à investir pour le remplacer. Des devis seront demandés en temps utiles.

Des contacts ont été pris pour la fête communale. Le groupe « Les Sales Tiques » a été contacté tout comme un artisan charcutier pour proposer lors de la manifestation du cochon à la broche.

Monsieur Dominique Mille informe que la commune a signé une convention avec ALFA pour la remorque et qu'une autre convention a été signée entre la commune et la ville d'Albert pour le stockage des chalets de Noël dans le bâtiment communal conçu à cet effet.

La location de la pâture à Monsieur et Madame Falize est évoquée. Cette question, au-delà de la vérification de l'existence de la conclusion d'une convention et de l'émission du titre correspondant pour l'exercice 2017, pose une réserve en termes de droit.

Effectivement, les chevaux présents dans la pâture constituent la propriété d'une autre personne. Par conséquent, il conviendra d'effectuer une vérification précise des modalités de location qui laissent apparaître la possibilité que le terrain soit sous-loué. En l'occurrence et puisque la sous-location est interdite, le bailleur peut retrouver unilatéralement la jouissance intégrale du bien ; les modalités du contrat n'ayant pas été respectées.

Monsieur Dominique Mille demande s'il a été défini une date pour le commencement des travaux de la rue Verdure qui avait été estimée lors de la précédente réunion à la mi-mars. En l'état, les travaux n'ont toujours pas commencé. Monsieur le Maire enchaîne en expliquant que Monsieur Lafitte, chargé de mission de la Communauté de Communes, a indiqué que le branchement électrique allait débuter prochainement puisque EDF a dorénavant l'ensemble des éléments requis à sa disposition.

Monsieur Dominique Mille anticipe la prochaine réunion en indiquant qu'il faudra délibérer pour la facturation triennale des jardins communaux. La délibération actuelle ne permet pas à la commune d'émettre les titres pour les débiteurs concernés puisqu'elle ne mentionne pas la fréquence triennale résultant de la tarification minimale de 15€ pour émettre des titres.

Monsieur Thierry Crampon constate que les conditions climatiques ont eu pour effet que beaucoup moins d'enfants ont participé à la chasse aux œufs de Pâques. Dans la lignée des festivités, la préparation du muguet pour le 1^{er} mai a été programmée le lundi 30 avril à 19h en mairie. Le rendez-vous pour la distribution du muguet est quant à lui fixé le mardi 1^{er} mai à 10h.

L'état du dépôt de déchets suscite également une question puisque des odeurs incommodes en sont issues. Monsieur le Maire réfléchit à faire nettoyer le dépôt prochainement, ce qui impliquera une fermeture momentanée pour la remise en état.

Madame Catherine Courouble demande s'il ne faudrait pas prévoir un évènement particulier le 11 novembre 2018 afin de célébrer le Centenaire de la Première Guerre Mondiale. Monsieur le Maire abonde dans ce sens en proposant une articulation autour de la commémoration des indiens. Un groupe de travail devra se constituer afin de mener à bien ce projet.

Monsieur Julien Mouret fait part au Conseil Municipal qu'une parcelle de terre nue est disposée devant sa propriété après que des travaux de réfection des trottoirs aient eu lieu. Il demande s'il est possible de fleurir le parterre. Madame Catherine Courouble indique que le jury du concours des villes et villages fleuris dresse chaque année une liste de recommandations et que la tenue d'une prairie fleurie en fait partie. Par conséquent, le fleurissement de cette parcelle serait tout-à-fait opportune.

Enfin, Monsieur le Maire annonce qu'il a signé un devis pour élaborer et mettre à jour le plan du cimetière sur la base de clichés aériens en haute définition. Le secrétaire de mairie sera mis à contribution sur ce chantier avec la numérotation des concessions en relation avec la topographie des lieux. La commission cimetière devra également se réunir prochainement afin de faire le point sur les tombes réputées dangereuses et/ou en état d'abandon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.